

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vr 502**
Villégiature et récréation



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●(a)				
		bi et trifamiliale	h2		●(a)				
		multifamiliale	h3						
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	Commerce	détail et services de proximité	c1				●		
		détail et serv. prof. et spéc.	c2				●(c)		
		hébergement	c3						
		restauration	c4	●(d)					
		diver. et act. récréotouristiques	c5	●(b)					
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débites d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	Industrie	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●			
		institutionnel et administratif	p2						
		communautaire	p3						
		infrastructures et équipements	p4						
	Agricole	culture du sol	a1						
		agriculture, forest. et sylviculture	a2			●			
		élevage	a3						
élevage en réclusion		a4							
Aire nat.	conservation	n1							
	récréation ext.	n2			●				
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●				
		jumelée			●				
		contiguë			●				
	Marges	avant (m)	min.	10	10				
		latérale (m)	min.	8	8				
		latérales totales (m)	min.	16	16				
		arrière (m)	min.	8	8				
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6				
		hauteur (étages)	max.	2	2				
		hauteur (m)	max.	11	11				
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	44	44				
		superficie de plancher (m ²)	max.				100		
	RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	8	8				
nombre de logement à l'hectare		max.		1					
espace naturel (%)			60	60					
TERRAIN	largeur (m)	min.	50	50	50				
	profondeur (m)	min.	60	60	60				
	superficie (m ²)	min.	3000	25000	3000				
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●	●			
DISP. SPÉC.		(2) (3)	(1)	(5)	(5)				
		(4) (5)	(5)	(6)	(6)				
		(6) (7)	(6)	(7)	(7)				
		(8)	(7)						

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

(a) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitations de type uni- ou bi-familiale
(b) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées

(c) vente au détail

Usage spécifiquement exclu :

(c) services professionnels et spécialisés

(d) restaurant saisonnier

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) art. 223 - projet intégré d'habitation

(2) art. 35 - usage additionnel de service

(3) art. 36 - usage additionnel artisanal léger

(4) art. 37 - logement accessoire

(5) art. 63 - marge de recul pour un terrain adjacent à la route 117

(6) lotissement art. 26 - largeur minimale d'un terrain le long de la route 117

(7) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

(8) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme

AMENDEMENTS